

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **lundi 1^{er} mars 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur René Leblanc, conseiller

ADMINISTRATION

71-03-21

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 141-21 du 24 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 mars 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

72-03-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

73-03-21

SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-02-01

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

ADOPTÉE

74-03-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-02-08

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021.

ADOPTÉE

75-03-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-02-22

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 1ER FÉVRIER 2021

Le maire mentionne que lors de l'assemblée du 1^{er} février 2021, aucune question n'a été soumise par voie de courriel ou autre moyen de communication.

CORRESPONDANCE

- De Mme Josée Bilodeau, directrice du soutien aux opérations et au rétablissement du ministère de la Sécurité publique, une correspondance concernant le Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents concernant les pluies abondantes et vents violents survenus du 30 novembre au 2 décembre 2020.

- De la direction de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, une correspondance concernant le Règlement sur le feu vert clignotant indiquant que ce dernier permettra à un pompier répondant à l'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence. Il est à noter que la décision de permettre l'utilisation de ce feu vert clignotant par les pompiers revient à la municipalité qui les emploie.
- De la compagnie AIG Assurances, un chèque au montant de 58 366 \$, représentant le montant alloué pour la perte du bâtiment de la patinoire extérieure au Parc Chaleur ainsi qu'un second chèque au montant de 1 679,27 \$ pour la perte d'une souffleuse à neige qui était à l'intérieur de ce bâtiment.
- De Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, une correspondance indiquant que la contribution financière de leur ministère, pour la mise en œuvre de l'entente culturelle 2020-2023, dans le cadre du Programme d'Aide aux initiatives de partenariat, s'établira à 65 250 \$.
- De M. Kyle Bujold, président de la Société d'agriculture de New Richmond, une correspondance remerciant la Ville au nom des administrateurs et en son nom du don qui leur a été offert par la Ville. Il souhaite également une rencontre avec la Ville afin de discuter de leur finance et de l'avenir de la foire agricole en cette période de pandémie.
- De M. Hugh Wood, directeur général à la Commission scolaire Eastern Shores, une correspondance incluant leur plan triennal de répartition et destination des immeubles 2021-2024, et ce, pour consultation. L'adoption du plan final est prévue en mars 2021.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de février 2021.

76-03-21

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
 et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de six cent vingt-trois mille neuf cent quarante-neuf dollars et cinq cents (623 949,05 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1156-21 AUTORISANT L'ACQUISITION D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE POUR LA VILLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 69 351 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS

77-03-21

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'acquisition d'une enseigne numérique pour la Ville, portant le numéro 1156-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant l'acquisition d'une enseigne numérique pour la Ville et décrétant un emprunt de 69 351 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1156-21.

ADOPTÉE

78-03-21

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1156-21 autorisant l'acquisition d'une enseigne numérique pour la Ville et décrétant un emprunt de 69 351 \$, remboursable en 10 ans.

ADOPTÉE

79-03-21

PRÉSENTATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION CHEMIN PARDIAC - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

Attendu que la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Ville de New Richmond s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la Ville de New Richmond choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

. l'estimation détaillée du coût des travaux.

Attendu que le chargé de projet de la Ville, Monsieur Stéphane Cyr agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

80-03-21

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE - MRC DE BONAVENTURE - APPEL D'OFFRES CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Considérant l'article 578 du Code municipal du Québec et l'article 468.9 de la Loi sur les cités et villes permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

Considérant que l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé d'une durée de 5 ans sur les matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et d'optimiser le rapport qualité-prix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond délègue à la MRC de Bonaventure sa compétence pour procéder à l'appel d'offres pour la cueillette des matières recyclables.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

81-03-21

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2021 - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou sa représentante à déposer une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des québécoises et des québécois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour l'organisation des célébrations locales 2021 de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE

AUTORISATION D'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN - TESSIER RÉCRÉO-PARC - FONDS DE ROULEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

URBANISME

DÉPÔT DU RAPPORT DE VULNÉRABILITÉ - PUIITS D'EAU POTABLE

La greffière dépose le rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau souterraine tel que préparé par les firmes PESCA Environnement et Envir'eau Puits.

82-03-21

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION DES OFFICIERS

Considérant le Règlement 738-02 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que l'article 5 de ce règlement spécifie que : « .. Les officiers, c'est-à-dire le président et le vice-président sont nommés par le Conseil après recommandation du Comité. »;

Considérant que lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 24 février 2021, il a été recommandé de nommer monsieur François Bujold à titre de président et monsieur Charles Drouin-Lavigne à titre de vice-président;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De nommer, à titre d'officiers au sein du Comité consultatif d'urbanisme, les personnes suivantes :

- Président : François Bujold;
- Vice-président : Charles Drouin-Lavigne.

ADOPTÉE

83-03-21

DEMANDE DE FINANCEMENT - INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ - PASSERELLES RÉSERVE NATURELLE

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande de financement au Programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé, et ce, dans le cadre du projet d'étude de faisabilité de remplacement de passerelles pour la Réserve naturelle de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser Monsieur Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme à signer tous documents pertinents au dépôt d'une demande de financement au Programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé, dans le cadre du projet d'étude de faisabilité de remplacement de passerelles pour la Réserve naturelle.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

84-03-21

UTILISATION DU FONDS DE REVENUS DE GRAVIÈRES-SABLIÈRES POUR L'ANNÉE 2020 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'utiliser le montant de 35 076,55 \$ provenant du fonds de revenus des gravières-sablières de l'année 2020, et ce, pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2020.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE AINSI QUE LA RÉFECTION DES CONDUITES AFFÉRENTES DE L'AVENUE TERRY-FOX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 743 232 \$, REMBOURSABLE EN 25 ANS

85-03-21

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de voirie ainsi que la réfection des conduites afférentes de l'avenue Terry-Fox, portant le numéro 1157-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de voirie ainsi que la réfection des conduites afférentes de l'avenue Terry-Fox et décrétant un emprunt au montant de 3 743 232 \$, remboursable en 25 ans, lequel est identifié sous le numéro 1157-21.

ADOPTÉE

86-03-21

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1157-21 autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de voirie ainsi que la réfection des conduites afférentes de l'avenue Terry-Fox et décrétant un emprunt au montant de 3 743 232 \$, remboursable en 25 ans.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 1155-21

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement pour le Règlement 1155-21 autorisant l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie, qui indique que la Ville n'a reçu aucune demande de la part des personnes habiles à voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Une demande d'une contribuable est adressée par courriel au Conseil pour connaître leurs intentions en ce qui a trait à leur demande de 2020 pour le pavage de l'entrée de la rue, soit la portion de l'emprise de la route 132 sur la rue Garrett.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 14.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière